



## comment faire pour valider une succession

Par **yannick meyer**, le **03/07/2019** à **06:55**

Bonjour

Nous sommes 4 soeurs , notre mère est décédée il y à 17 ans , et depuis c'est la guerre avec une de mes soeur qui ne veut pas signer les droits de succession , et de plus , depuis plusieurs années ne répond même plus au notaire

Que faudrait il faire pour sortir de cette impasse ?

Existe t'il dans le code civil un article qui pourrait désigner un juge pour faire représenter un héritier défaillant ?

Trés grand Merci d'avance

Par **amajuris**, le **03/07/2019** à **09:08**

bonjour,

il appartient aux héritiers de faire sommation à l'héritier taisant d'opter. en application des articles 771 et suivant du code civil.

voir ce lien: [http://www2.droit.univ-paris5.fr/atelier\\_clinique\\_juridique/wp-content/uploads/2018/07/Sommation-dopter-par-Morgane-Pace-et-Laura-Tayar-janvier-2018-VDEF.pdf](http://www2.droit.univ-paris5.fr/atelier_clinique_juridique/wp-content/uploads/2018/07/Sommation-dopter-par-Morgane-Pace-et-Laura-Tayar-janvier-2018-VDEF.pdf)

un avocat peut vous aider

salutations